

**3 octobre 2018 à Ceilhes**  
**Association Vigilance Patrimoine Paysager et Naturel (VPPN), comité de soutien du collectif 34-12**  
**Compte rendu de sa réunion de rentrée et du Conseil d'Administration**

**17 PERSONNES ÉTAIENT PRÉSENTES À CETTE RÉUNION**

La séance, ouverte à 11 heures, commence par la partie informations.

**LES SITES DE BERNAGUES, CAP ESPIGNE, CABALAS, PLO DE CAMBRE, CEILHES, TAURIAC ET MONTAGNOL:**

Bernagues : la demande de démantèlement est au Tribunal Civil depuis juillet 2018. L'attente de nouvelles peut durer un an et les frais d'avocat en première instance coûteront 1000 euros, si Me Gallon ne redemande pas une autre somme pour envoyer la QPC éventuelle après la réponse de la partie adverse. Un appel à dons avait déjà été lancé par Marjolaine et la somme perçue et les engagements promis couvrent quasiment cette somme que Dominique mettra sur le compte de VPPN.

Cap Espigne : Madame Konrad et Monsieur Triik racontent les nuisances qu'ils subissent et nous informent sur les démarches qu'ils ont déjà effectuées et qui sont en cours (plaintes administratives et contact avocat). Heureusement, leur assurance (Allianz) prend en charge leurs frais de recours et d'expertise acoustique et immobilière. Ils ont appris que la distance entre leur habitation et l'éolienne la plus proche serait inférieure à 500 m. Avant de faire appel à un géomètre professionnel et à un huissier, Jean-Paul et Bernard se proposent de mesurer cette distance avec leurs moyens (GPS...).

Cabalas : il s'agit de donner suite à notre demande préalable soumise au préfet de l'Hérault en juin, et restée sans réponse à ce jour. Le délai de recours au TA suite à la non réponse du préfet est le 18 octobre. La démarche coûterait environ 1200 euros de frais d'avocat et il faudrait désigner un représentant légal de VPPN pour ester en justice. La décision sera prise par le conseil d'administration qui se tiendra à l'issue de notre réunion d'information et après avoir entendu le trésorier sur l'état des finances de l'association.

Plô de Cambre : Bernard signale que les travaux ont démarré pour 7 éoliennes. Le permis avait été confirmé par le conseil d'Etat.

Ceilhes-et-Rocozeles : 6 éoliennes sont construites, 6 sont en projet, et 8 autres à l'étude. La mairie de Ceilhs a voté favorablement le passage des promoteurs dans les chemins communaux.

Anne-Marie nous informe de la prochaine tenue de la Commission des Sites. A cet effet elle confiera le dossier Ceilhes à Marjolaine qui siège à cet organisme pour les questions d'éolien.

Tauriac et Montagnol : Liliane et Eric nous racontent les nuisances sonores qu'ils subissent depuis la mise en service des éoliennes. Leurs activités de gîtes-auberges sont ainsi perturbées, surtout les concerts qu'ils organisent.

**LE POINT SUR LES DEMARCHES AUPRES DES ADMINISTRATIONS ET DES ELUS**

La DREAL qui n'avait pas répondu à notre demande sur les rapports constatant la destruction des oiseaux par les éoliennes, a enfin transmis, après avoir été informée que nous formerions un recours au TA, des rapports concernant uniquement le site d'Aumelas. Il est envisagé de réclamer les suivis de mortalité concernant Cap Espigne et Bernagues, d'autant plus que certains effaroucheurs ne semblent pas être efficaces.

Dominique propose de faire une affiche d'une radiographie d'un rapace tué par une éolienne afin de sensibiliser l'opinion publique.

Suite à diverses visites de membres de l'association auprès des instances territoriales, Monsieur Eliaou, député de l'Hérault nous a assurés de son soutien, Marjolaine va envoyer le compte rendu de sa rencontre avec Christine Combarous.

M Trinquier a confirmé que la communauté de communes Lodèvois Larzac ne voulait plus d'éoliennes sur son territoire. Ce n'est pas le cas de celle d'Orb et Gravezon qu'il reste à contacter, elle est sous-présidée par le maire de Lunas. Marjolaine et Anne-Marie vont lui re-demander un rendez-vous.

Le Pays Cœur d'Hérault avec son Plan Climat a été bien informé que nos associations ne veulent pas d'éoliennes (2 rencontres à St André de Sangonis), excepté peut-être dans certaines ZI, les ZA et d'infrastructures de transport et de logistique éloignées des habitations.

#### **NOTRE RELATION AVEC LE COLLECTIF TNE OCCITANIE ENVIRONNEMENT :**

Une assemblée générale se tiendra en novembre à Narbonne. Tous les membres des associations adhérant au collectif peuvent y participer. Leur présenter notre « philosophie » sur les énergies renouvelables dans sa diversité, et nos projets. On attend d'eux de peser sur les choix énergétiques de la région, et des informations.

#### **QUELLES ACTIONS FUTURES ?**

- La commission énergies du collectif-VPPN qui s'est réunie en septembre propose de réaliser un livret « Les défauts de l'éolien pour les nuls ».
- Organiser une conférence/expo/projection/crêpes à la halle Dardé à Lodève (mise gratuitement à disposition par la municipalité).: proposition d'une expo sur la géothermie et autres ENr à adaptées à notre territoire pour remplacer les éoliennes . La date, l'objet et la forme restent à définir.

#### **POINT SUR L'ETAT DES FINANCES :**

Dominique fait le point (après les manifestations de la fête à Bernagues et la fête des associations) sur les nouvelles adhésions, nouveaux dons, rentrées et sorties, provisions pour dépenses de recours juridiques : les fonds seraient d'environ 1800 euros. Le bilan complet sera communiqué à la prochaine assemblée générale devant se tenir en janvier ou février 2019

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Jean-Baptiste a rencontré des personnes qui utilisaient du CO2 sous pression pour produire de l'énergie. Dominique et Gérard ont confirmé que ceci est le principe de la pompe à chaleur.

Bernard rappelle que le salon Energaïa se tiendra en décembre à Montpellier, certains membres vont participer à des conférences, mais aucune action de note collectif n'est envisagée comme les années passées (ex distribution de tracts).

Envisager le changement de siège social. Soumettre la question à la prochaine assemblée générale. Maguy demandera la mairie s'ils ont une maison des associations et dit qu'il faudra modifier sur les statuts : cette adresse + le nom des membres du CA qui auront été modifiés.

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des présents et représentés.

L'assurance arrivant à échéance début 2019 sera renouvelée.

Les adhésions à la Fédération de l'Environnement Durable (FED), et à Vent de Colère seront renouvelées.

Un don de 100 euros sera versé par VPPN à l'Amassada, et 100€ aussi pour les recours de Bernagues et Cabalas.

Désignation d'un représentant pour ester en justice au sujet de Cabalas.

Après délibération, le C.A. a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'engager un recours juridique devant le Tribunal Administratif, en annulation contre la décision implicite du préfet de l'Hérault le 18 août 2018 de rejeter la demande préalable de notre association datée du 15 juin 2018, et mandate Jean-Paul Roman pour représenter légalement VPPN dans ce recours.

Séance levée à 15 heures.